

## Débat d'orientations budgétaires

# 2014

*L'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, impose la tenue d'un « débat d'orientations budgétaires » pour les communes de plus de 3 500 habitants, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.  
Ce débat a pour objectif de permettre à l'exécutif de recueillir l'avis de l'ensemble des conseillers sur les orientations politiques et financières du futur budget.*

# I . Le contexte national

## 1. Situation macro-économique.

L'état réalisera en 2014 plus de 8,5 milliards d'euros d'économies  
Le niveau prévisionnel de la charge de la dette s'établira à 46,7Md€

## 2. Les collectivités locales associées à l'effort de redressement économique.

Les dotations de l'enveloppe normée (50,5 milliards d'euros en 2013) seront réduites de 3,1%. A l'intérieur de cette enveloppe, la dotation globale de fonctionnement (DGF) subira une baisse de minceur de l'ordre de 3,3%.

Les collectivités territoriales vont devoir faire face à de nouvelles dépenses obligatoires estimées par le CFL aux alentours de 2 milliards d'euros.

Parmi elles,

- la hausse des cotisations des employeurs pour la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL),
- la réforme des rythmes scolaires,
- l'augmentation des rémunérations des agents de catégorie C,
- la hausse de la TVA.

Les dispositifs de péréquation financière seront renforcés en 2014 entre les collectivités territoriales. ,  
(FPIC) poursuivra sa progression, au rythme inscrit dans la loi, à hauteur de 570 millions d'euros en 2014.

## II. Le contexte local

L'élaboration du budget primitif revêt en 2014 un caractère particulier en raison des élections municipales de mars prochain. Toute orientation ou projet nouveaux seront étudiés avec l'équipe municipale issue des scrutins.

Les ajustements nécessaires seront apportés dans le courant de l'année 2014, en fonction des priorités définies et des ressources disponibles au sein des services.

### **1. Point sur la situation financière avant la fin de l'exécution 2013**

Résultat de fonctionnement 2013 hors résultat antérieur estimé à 400 000 €

Excédent cumulé avant affectation estimé à 1,2 M€

Ce résultat positif de fonctionnement est une conjonction de facteurs :

- Faible hausse des dépenses générales : aux alentours de 1,5 % (hors réfection du lavoir de Pouilly)
- Très faible hausse des charges de personnel : moins de 1 %
- Quasi stabilité des autres charges courantes et financières

# II. Le contexte local.

## 2. Les dépenses d'investissement

Le haut niveau de dépenses d'équipement constaté est dû en grande partie aux opérations d'investissement liées aux contrats de subventions

### Bilan des principaux investissements depuis 2008

- Opération liées au Contrat régional : 5 426,9 K€
- Opérations liées aux CUCS et C3D : 1 629,6 K€
- Voirie : 1 567,1 K€
- Écoles : 409 K€
- Divers (city stade, camion, balayeuse, columbarium, éclairage public, amélioration système de chauffage...) : 1 850,6 K€

## 3. Les recettes d'investissement

- Contrat Régional : 1 712 K€
- CUCS C3D : 971,8 K€

### III. Les orientations stratégiques pour 2014

#### Les grands choix stratégiques affichés au BP se déclinent en cinq grands axes

- **Poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement** reste une priorité dans un contexte national de réduction des dépenses publiques, tout en maintenant des services publics de qualité ;
- **Maintien de l'ensemble des tarifs municipaux** avec pour objectif une remise à plat de la totalité de la politique tarifaire notamment les activités périscolaires et jeunesse
- **Maintien du même niveau de fiscalité qu'en 2013, resté stable depuis 2009**, dans un contexte de faible croissance, afin de ne pas alourdir le poids de la fiscalité locale (part communale) dans le budget des ménages
- **Maintien d'un niveau d'autofinancement** . L'axe retenu est le même depuis 2010 à savoir : la mobilisation de l'autofinancement de manière stable, avec un recours modéré à l'emprunt pour préserver la capacité d'autofinancement de la commune.
- **Maintien d'un bon niveau d'investissement pour répondre aux besoins de proximité** (hors contrats de subvention)

## IV. Les principes généraux du budget 2014

- o Une évolution des produits de l'imposition directe locale plus faible
- o La stabilisation des tarifs municipaux
- o La volonté de réduire les charges à caractère général, qui se traduit par : la mutualisation de certaines charges de fonctionnement et la négociation systématique des contrats et marchés avec plusieurs fournisseurs.
- o Une ambition de maîtriser la masse salariale, tout en intégrant :
  - les effets du glissement vieillesse technicité (GVT), qui prend en compte l'évolution des carrières des agents (Avancement de grade et d'échelon)
  - la revalorisation de la carrière des agents de catégorie C, dont les modalités ne sont pas encore connues, mais qui interviendra en 2014
- o Un autofinancement suffisant pour équilibrer la section d'investissement.
- o Un niveau de dépenses d'équipement comme décrit précédemment permettant notamment le renouvellement normal du patrimoine de la ville, l'entretien et les réhabilitations nécessaires du réseau routier et les rénovations de bâtiments visant les économies d'énergie.
- o L'anticipation des besoins en équipements liés à la nouvelle ZAC du Balory.

# V. Les prévisions financières

## A. Section de fonctionnement : stabilité et prudence

### 1 - les recettes de fonctionnement :

#### a. Impôts et taxes

- 0,9 % de hausse mécanique des bases imposé par l'état
- une évolution raisonnable de 2 à 3 % des bases de la taxe foncière
- stabilité des taux communaux

#### b. Produits des services et du domaine

- Pas de hausse des tarifs en 2014. Les temps d'activités pédagogiques qui seront mis en place dans le cadre de la réformes de rythmes scolaires ne seront pas payants à la rentrée prochaine.

#### c. Dotations, subventions et participations

La dotation globale de fonctionnement continuera de baisser Les compensations d'exonérations de fiscalité reversées par l'Etat, connaîtront le même sort. Les prestations versées par la Caisse d'allocations familiales sont attendues en baisse elles aussi.

#### d. Autres produits de gestion courante resteront au même niveau qu'en 2013.

# IV. Les prévisions financières

## 2 - les dépenses de fonctionnement.

L'évolution des dépenses de fonctionnement est prévue à la baisse.

### a) Les charges à caractère général

Elles comprendront de nouvelles dépenses imposées

- réforme des rythmes scolaires : + 10 000 € (4 mois)
- achats des couches pour les enfants de la crèche familiale : + 20 000 €
- hausse de la TVA : évaluée à 15 000 €

### b) Les dépenses de personnel intégreront :

- la prise en compte de la réforme des rythmes scolaires et de ses dépenses supplémentaires en personnel pour encadrer les temps d'activités pédagogiques (TAP) + 35 000 €
- la hausse de diverses cotisations obligatoires, notamment celle relative à la CNRACL.
- la prise en compte des effets du glissement vieillesse technicité (GVT) qui comprend les avancements d'échelons, de grades et les promotions internes
- l'impact de l'organisation de deux scrutins électoraux en 2014
- la mise en place au 1er janvier 2014 de la participation employeur à la prévoyance des agents municipaux : 15 000 €



# V. Les prévisions financières

## 2 - les dépenses de fonctionnement.

### c. Les autres charges de gestion courante

#### Les subventions versées aux associations

- L'inscription est prévue au même niveau qu'en 2013. Elle permet de dégager une enveloppe pour de nouveaux projets en cours d'année.
- Les contributions aux syndicats intercommunaux (SIS et SIC) connaissent une hausse sensible :
- 12 000 € pour le SIC soit une hausse de 4,18 %
- 19 500 € pour le SIS soit une hausse de 2,70 %

### d. Les charges financières

Au cours de l'année 2013 la ville a continué à se désendetter. La charge de la dette sera stable en 2014

### e. Les atténuations de produits

Les prélèvements au titre de l'amende SRU et du FPIC connaîtront une hausse non négligeable.

# V. Les prévisions financières

## B. section d'investissement

Les principes du BP 2014 en investissement sont fondés sur :

- la poursuite des actions déjà engagées (soit lancées antérieurement à 2014, soit faisant l'objet d'un marché notifié ou en passe de l'être ),
- la continuité normale du service public (dépenses de renouvellement courant et d'entretien nécessaire pour les 6 premiers mois de l'année)
- l' intégration du résultat provisoire validé par le trésorier
- l'incorporation des restes à réaliser en dépenses et en recettes afin d'assurer la continuité des actions engagées en 2013
- le besoin de financement de la section d'investissement 2013 prioritairement couvert par l'excédent de fonctionnement capitalisé. Une part supplémentaire de l'excédent de fonctionnement sera affectée au financement des actions prioritaires votées au BP 2014.
- l'équilibre de la section d'investissement assuré uniquement par l'autofinancement sans emprunt.

Les nouvelles dépenses qui pourront être présentées dans le cadre d'un budget supplémentaire seront quant à elles financées par emprunt, dont le montant sera déterminé par la future équipe municipale, mais ne saurait dépasser 500 000 € afin de préserver les équilibres à venir.

# IV. Les prévisions financières

## 1) les recettes d'investissement

- a. Les subventions attendues** les subventions restant à percevoir s'élèvent à plus de 530 000 €. Ce montant figurera en restes à réaliser au BP 2014 et au CA 2013. **b. Le fonds de compensation de la TVA**

Le FCTVA relatif aux dépenses d'investissement éligibles réalisées jusqu'au 31 décembre 2013 sera perçu en 2014 ainsi que celui de 2013 qui n'a pas encore fait l'objet d'un versement.

### **c. La taxe d'aménagement**

Son montant est estimé identique à 2013

### **d. L'emprunt**

L'endettement de la ville est toujours bien en deçà de la moyenne de l'encours de dette par habitant des communes de même strate.

Fin 2013, il s'élève aux environs de 4,1 M€ avec un désendettement constant d'environ 350 000 € chaque année. L'objectif est de poursuivre le financement des besoins d'équipement par un recours modéré à l'emprunt et la recherche systématique de partenariats financiers.

# V. Les prévisions financières

## 2) les dépenses d'investissement.

Une enveloppe similaire aux années précédentes pour des dépenses qui s'orienteront sur l'entretien du patrimoine bâti et voirie, et le renouvellement du matériel.

### a. Les dépenses d'équipement

#### - L'équipement des services publics

**Restauration scolaire** : Une enveloppe de 50 000 € sera prévue pour les travaux à réaliser dans les cuisines, à l'issue d'une étude qui va être lancée en début d'année en vue de rénover et d'adapter les locaux en intégrant l'évolution des effectifs.

**Secteur enfance-jeunesse** : Mise en place du portail familles dans la continuité du renouvellement du logiciel opéré en 2013

**Animations locales** : divers matériels à renouveler audio et sono pour la régie technique de la ferme des arts.

**Équipement reprographie** : renouvellement complet du parc des matériels d'impression (photocopieur et imprimantes) les contrats de locations étant arrivés à échéance. D'importantes économies sur le fonctionnement sont prévues à court terme.

**Sécurité** : le coût total de la pose des 6 caméras revient à 285 000 €. Les travaux de génie civil s'élèvent à plus de 170 000€ dans ce coût.

# IV. Les prévisions financières

## - Les travaux sur les bâtiments .

**Bâtiments scolaires** – divers travaux d'entretien et de réparation sont prévus sur l'ensemble des groupes scolaires.

**Hôtel de Ville** : réalisation de la dernière tranche de réhabilitation thermique de l'Hôtel de Ville avec changement des huisseries.

**Maison de l'enfance** : travaux de ravalement et d'étanchéité qui s'imposent.

**Etudes techniques** : Une étude sur l'extension du cimetière est également programmée.

## b. Les prévisions de travaux de voirie et réseaux

**Travaux de voirie** : une enveloppe aux alentours de 180 000 € sera disponible après examen des priorités en comités de quartiers

**Travaux d'éclairage public** : dans le cadre du marché à performance énergétique, contracté en mars 2013, une somme moyenne de 93 000 € est prévue chaque année, sur 8 ans pour changer progressivement l'ensemble des points lumineux de la ville.

**Le Conseil Municipal  
est invité  
à débattre  
de ces orientations budgétaires.**